

Règles de construction parasismique

Règles PS applicables aux bâtiments, dites règles PS92

E : Earthquake resistant construction rules — Earthquake resistant rules applicable to buildings, called PS92

D : Regeln für erdbebensicheres Bauen — Regeln zum Schutz von Gebäuden gegen Erdbeben, sogenannte PS 92-REGELN

Amendement A2

à la norme homologuée NF P 06-013 de décembre 1995, homologué par décision du Directeur Général d'AFNOR le 20 octobre 2004 pour prendre effet le 20 novembre 2004.

Correspondance

À la date de publication du présent document, des travaux sont en cours au sein du CEN/TC 250/SC 8 «Structures en région sismique» sur le calcul des structures en zone sismique.

Analyse

Le présent document constitue les règles de conception et de calculs des bâtiments soumis à l'agression sismique. Ces règles définissent les dispositions qui complètent celles applicables en situation non sismique.

Descripteurs

Thésaurus International Technique : construction, construction résistant au séisme, règle de construction, conception, calcul, vérification, sécurité, risque, fondation, béton armé, maçonnerie, construction en bois, construction métallique, paroi, façade.

Modifications

Les principales modifications sont données dans l'avant-propos.

Corrections



Membres de la commission de normalisation

Président : M PECKER

Secrétariat : M RUTMAN — BNTB

M	AMIR-MAZAHERI	PX-DAM CONSULTANTS
M	ARIBERT	CTICM — INSA de RENNES
M	ASHTARI	CETEN-APAVE
M	BALOCHE	CSTB
M	BETBEDER-MATIBET	EXPERT
M	BIGER	EXPERT
M	BISCH	SECHAUD ET METZ
M	CAPRA	CAMPENON BERNARD
M	CHENAF	CSTB
M	COIN	EGF — BTP
M	DAVIDOVICI	DYNAMIQUE CONCEPT
M	De CHEF DE BIEN	CERIB
M	FOIN	METLTM — CGPC
M	FONTAINE	METLTM — CGPC
M	FOURE	CEBTP
M	GIANQUINTO	EXPERT
M	GILBERT	UMGO
M	GUILLON	EEG — SIMECSOL
M	JALIL	AFPS — SOCOTEC
M	LAMADON	BUREAU VERITAS
M	LE MAGOROU	CTBA
M	MOUROU	AFPS — BRGM
MME	OSMANI	SAE
MME	PATROUILLEAU	AFNOR
M	PECKER	GEODYNAMIQUE ET STRUCTURE
M	SABOURAULT	MEDD — DPPR — SDPRM
M	SAINTJEAN	SOCOTEC
M	SENECAT	METLTM — DGUHC
M	SOLLOGOUB	CEA — PRM — DRT — SENT
M	THEVENIN	BUREAU VERITAS
M	TOURET	EDF — SEPTEN
M	WALTER	GEODYNAMIQUE ET STRUCTURE

Membres rédacteurs

Président : M JALIL

Groupe de rédaction :

M	ARIBERT	CTICM
M	BIGER	BUREAU VERITAS
M	BISCH	SECHAUD ET METZ
M	CAPRA	CAMPENON BERNARD SGE
M	COIN	SAE
M	DARDARE	CERIB
M	JALIL	SOCOTEC
M	MOULIN	EXPERT
M	SOULOUMIAC	BUREAU VERITAS

Membres

M	ASANCHEYVEV	INGENIEUR CONSEIL
M	CLAUZON	UION NATIONALE DE LA MACONNERIE
MME	CLAVAUZ	CTICM
M	COMAIR	CERIB
M	CONSTANTINIDIS	BOUYGUES SA
M	COSTES	IGPC
M	FOURE	CEBTP
M	SCHMOL	SNBATI

Avant-propos*Corrections par rapport au premier tirage :*

- Correction et mise en cohérence de l'article 13.
- Introduction d'un nouvel article «13 A» relatif aux constructions mixtes.
- Corrections rédactionnelles sur les articles 1, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12,13, 15 et 16.